

	GUIGUES - MARCHÉ 04/069						
	Mémoire déposé à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement le 17/03/2008						
Demandes d'indemnisations complémentaires	Montants en € HT				Observations		
	GUIGUES	MPM					
Quantité supplémentaires d'enrobés à froid							
	#NOM?	60 980,83 €	46 227,36 €		Demande jugée recevable mais avec réévaluation par MPM des bases de calcul pour estimer le préjudice subi par GUIGUES		
	#NOM?	237 546,24 €	54 429,80 €				
Difficultés imprévues		370 032,00 €	0,00 €		Non recevable, difficultés listées par MPM dans le CCT		
Conséquences des prolongations de délais		20 653,00 €	0,00 €		Frais engendrés par retards de l'entreprise non imputables à MPM		
Suppression des pénalités de retard		106 823,66 €	0,00 €		Application de l'article 20.1 du CCAG Travaux		